

PRINTEMPS 2025

Actions **INGE**O

LA SOURCE D'INFORMATION EN GÉNIE ET GÉOSCIENCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'AIGNB

Partager les moments importants de nos sessions de développement professionnel 2025, de l'AGA 2024 et de notre réception de remise des prix.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Ce que vous devez savoir !

IA ET TECHNOLOGIE TOUT-TERRAIN

Une conversation avec le PDG de
Potential, Sam Poirier, ing.



La confiance est au rendez-vous avec des tarifs préférentiels sur les **assurances habitation et auto.**

Les membres pourraient économiser davantage en regroupant leurs assurances auto et habitation pour propriétaire, copropriétaire et locataire.



Obtenez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser!

Allez à tdassurance.com/APEGNB ou composez le 1-844-257-2365



ActionsINGEO

Rédactrice en chef / Conceptrice graphiste

Lauren Nicholson, Directrice des communications

Éditrice de copie

Jocelyne LeGresley, Adjointe administrative

Traduction

Bourret Translation Inc.

Collaborateurs

Shawn Amberman, ing. Sam Poirier, ing.
Lia Daborn, CAE, ICD.D. Corinne McIntosh, CIP, CRM
Stamatia Baker, FIC (Hon.), FGC (Hon.) Scott Belton
Adrian Davis, géosc. Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC
Laurence Corbett, ing., maîtrise en génie Imène Bouguelia
Ingénieurs Canada

Comité de direction et Conseil

Président Shawn Amberman, ing.	Conseiller de Saint John Michael Gray, ing.	Représentant de Géoscientifiques Canada Matthew Alexander, géosc., FGC
Vice-président Bernard Roy, ing.	Conseillère du nord-ouest Karine Savoie, ing.	Représentantes du public Marie-Claude Doucet, LLB, MBA
Ancienne présidente Holly Young, ing, FIC, FGC (Hon.)	Conseillère du nord-est Elden Menezes, ing.	Andrea Stierle-MacNeill
Conseiller de Fredericton Rory Pickard, ing.	Représentant des géoscientifiques Adrian Davis, géosc.	Conseiller généraux André-Michel Léger, ing.
Conseiller de Moncton Jérémy Aubé, ing.	Représentante d'Ingénieurs Canada Marlo Rose, ing., FIC	Kevin Kilfoil, ing.

Personnel de l'AIGNB

Chef de la direction et Registraire Lia Daborn, caé, ICD.D	Directrice de l'enregistrement Carolyn Lorden
Adjointe administrative Jocelyne LeGresley	Gestionnaire de l'enregistrement Natasha Toedter
Directrice des finances et de l'administration Jocelyn Durette, CPA, CA	Assistants à l'enregistrement Emily Shaw
Directrice des communications Lauren Nicholson	Chantal Samson Jacqueline Seely
Directrice des affaires professionnelles Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC	Gestionnaire du soutien organisationnel Stamatia Baker, FIC (Hon.), FGC (Hon.)



info@apegnb.com | www.apegnb.com

Contenu

- 05 Message du président
- 06 Message de la chef de direction et registraire
- 07 Conférence annuelle de l'AIGNB
- 14 Fichiers des membres - John Feeney, ing.
- 16 Colloque et assemblée générale annuelle de la Société géoscientifique de l'Atlantique
- 18 Protégez-vous et protégez votre entreprise : s'y retrouver dans l'assurance responsabilité civile professionnelle
- 22 Des racines locales à la portée mondiale
Une conversation avec le PDG de Potential, Sam Poirier, ing.
- 24 Des parcours d'ingénierie inspirants à l'Université de Moncton
- 26 L'importance des professions autoréglémentées
- 27 L'engagement continu de la profession d'ingénieur envers l'EDI

ActionsINGEO est une publication de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB).

Son contenu est protégé par le droit d'auteur (2025, AIGNB).

Tous droits réservés.

Images d'archives avec autorisation de Canva.

Cette publication ne peut être reproduite, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude du contenu de cette publication et l'éditeur ne peut aucunement être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions.

Les articles, rapports et renseignements contenus dans le présent document reflètent les opinions des personnes qui les ont rédigés, préparés et présentés et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'éditeur. Le contenu du présent document est destiné uniquement à des fins éducatives et d'information.

Les demandes de renseignements sur la rédaction et la publicité doivent être adressées à l'AIGNB par courriel à info@apegnb.com.

L'AIGNB s'interdit de donner, louer ou vendre les noms, adresses postales et autres coordonnées de ses membres à des tiers.



7

Conférence annuelle de l'AIGNB

À partir de la page 7, nous vous présentons les moments les plus marquants et les plus récents de notre conférence annuelle et de la réception de remise des prix.

14

Fichiers des membres

Dans cette section, nous vous présenterons un ingénieur ou un géoscientifique des années passées. Aujourd'hui, nous rencontrons John Feeney, ing.

18

Protégez-vous et protégez votre entreprise : s'y retrouver dans l'assurance responsabilité civile professionnelle

20

Des racines locales à la portée mondiale

Sam Poirier, PDG de Potential, a transformé sa passion pour la résolution de problèmes en une entreprise qui attire l'attention des géants mondiaux de l'automobile.

Message du président

C'est un honneur pour moi d'assumer le rôle de président de l'AIGNB et d'avoir l'occasion d'être au service de nos membres dans cette période cruciale de nos professions. En cette dernière année de notre plan stratégique actuel, nous continuons d'avoir comme objectif de renforcer la communauté du génie et des géosciences par un engagement marqué, une incidence durable, la sensibilisation des parties prenantes et une gestion proactive des risques.

Le travail des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques contribue à façonner le monde qui nous entoure – qu'il s'agisse de solutions durables, de progrès en matière d'infrastructures ou d'innovations qui touchent la vie des gens au quotidien. Nous devons continuer à défendre la valeur de nos professions, en veillant à ce que le public et les principales parties prenantes reconnaissent le rôle essentiel que nous jouons dans la société.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, la diversité et l'inclusion doivent être au cœur de nos efforts quotidiens. Une profession plus inclusive renforce notre capacité à résoudre les problèmes et permet de veiller à ce que nos solutions soient représentatives des collectivités auxquelles nous offrons nos services. En intégrant la diversité, l'équité et l'inclusion dans toutes les facettes de notre travail, des cadres réglementaires en passant par le perfectionnement du leadership, nous continuerons à établir une profession plus forte et plus dynamique.

La collaboration sera également essentielle au cours de l'année à venir. Grâce à notre travail avec d'autres organismes de réglementation, des partenaires de l'industrie et des établissements d'enseignement, nous pouvons échanger des pratiques optimales, optimiser les ressources et assurer des normes uniformes et de haute qualité pour le génie et les géosciences au Nouveau-Brunswick. En outre, nous continuerons à améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel en permettant à nos membres d'accroître leurs compétences par l'entremise du mentorat, d'ateliers et d'initiatives de réseautage.



*Shawn Amberman, ing.
106e Président, AIGNB*

L'AIGNB repose essentiellement sur le dévouement de ses bénévoles. Notre succès en tant qu'organisme d'autoréglementation dépend du temps, de l'expertise et du leadership de nos membres. Que vous apportiez votre contribution en faisant du mentorat, en siégeant au sein de comités ou en participant à des activités de sensibilisation, votre engagement nous permet de préserver l'intégrité et l'excellence de nos professions.

Merci à nos bénévoles, à notre personnel et à tous les membres qui contribuent à l'essor de l'AIGNB. Vos efforts font avancer notre mission et je me réjouis de travailler à vos côtés à renforcer notre Association au cours de l'année à venir.

Je suis heureux d'établir des liens avec vous tous et toutes et de faire progresser nos objectifs communs. Continuons à établir une profession inclusive, innovante et influente.

Avec gratitude,

A handwritten signature in dark ink that reads "Shawn Amberman".

SHAWN AMBERMAN, ING., PRÉSIDENT
president@apegnb.com

P.S. Si vous voulez changer la donne, envisagez de devenir bénévole au sein de votre Association. N'hésitez pas à m'envoyer un courriel pour avoir des détails à ce sujet.

Message de la chef de direction et registraire

Le plan stratégique actuel d'Ingénieurs Canada souligne l'importance de favoriser la collaboration et l'harmonisation nationales de la réglementation de la profession d'ingénieur à l'échelle du pays.

Cette initiative stratégique vise à rendre les pratiques réglementaires plus uniformes et plus efficaces afin de permettre aux ingénieures et ingénieurs de s'y retrouver plus facilement dans la profession, quel que soit l'endroit où ils exercent au Canada.

Dans le cadre de cette initiative, plusieurs organismes de réglementation du génie canadiens ont accepté d'harmoniser leur approche en matière d'exigences de perfectionnement professionnel continu (PPC). En raison de cette démarche, les professionnelles et professionnels inscrits dans plusieurs provinces et territoires n'auront qu'à effectuer leur PPC dans leur province ou leur territoire « d'origine ».

Le Nouveau-Brunswick, en particulier, a fait un pas de plus en permettant à ses titulaires de permis d'indiquer simplement qu'ils se conforment aux exigences de PPC de leur province ou territoire d'origine. Cette approche est en place depuis plusieurs années et démontre les avantages de la collaboration en réduisant le fardeau imposé aux professionnelles et professionnels individuels tout en maintenant des normes élevées en matière de perfectionnement des compétences et des connaissances. Cette méthode simplifiée offre une plus grande souplesse et permet de réduire la charge administrative pour les ingénieures et ingénieurs qui travaillent dans plusieurs provinces ou territoires.

Même si Ingénieurs Canada met l'accent sur cette priorité stratégique, l'AIGNB et plusieurs de ses homologues réglementent aussi les géoscientifiques dans leurs provinces et territoires, ce qui signifie que la profession de géoscientifique profite également de ces efforts.

Dans les provinces de l'Atlantique, par exemple, les efforts d'harmonisation des exigences en matière de PPC sont déjà bien avancés. Les organismes de réglementation du génie de la région ont collaboré pour créer un programme commun de PPC qui s'appuie sur une plateforme commune pour l'organisation de séances virtuelles de perfectionnement professionnel. Cette initiative favorise non seulement un milieu d'apprentissage commun, mais veille également à ce que les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques des provinces de l'Atlantique aient accès à des possibilités de PPC uniformes et de grande qualité.

Le concept d'harmonisation des processus réglementaires n'est pas nouveau pour les professions du génie et des géosciences au Canada. Depuis de nombreuses années, les organismes de réglementation professionnelle suivent les lignes directrices



Lia Daborn, CAE, ICD.D

établies par des organismes nationaux comme Ingénieurs Canada et Géoscientifiques Canada pour l'attribution des permis et l'inscription des professionnelles et professionnels dans les provinces et les territoires. L'examen de l'exercice de la profession et de la déontologie est l'un des principaux domaines où l'harmonisation a été réalisée. Quel que soit l'endroit où les ingénieures et ingénieurs demandent un permis d'exercice au Canada, ils doivent subir le même examen, ce qui assure l'uniformité des connaissances fondamentales et des normes éthiques exigées de tous les professionnelles et professionnels du domaine.

Par ailleurs, depuis longtemps, les organismes canadiens de réglementation du génie mettent en commun des ressources pour les examens techniques et de confirmation, ont accès à une base de données commune pour reconnaître les diplômes d'établissements agréés et s'appuient sur des processus d'agrément nationaux pour les programmes de génie dans l'ensemble du pays.

Ces efforts permettent de s'assurer que les ingénieures et ingénieurs, quelle que soit leur situation géographique, satisfont aux mêmes normes de formation et sont soumis à des examens uniformes portant sur leur expertise professionnelle et technique. Ces ressources communes et ces procédures normalisées créent un milieu réglementaire uniforme et efficace, ce qui permet aux ingénieures et ingénieurs d'exercer plus facilement leur profession et d'y contribuer au-delà des frontières provinciales et territoriales.

L'AIGNB rencontre régulièrement ses homologues d'autres provinces et territoires pour harmoniser les processus, échanger des ressources et collaborer à la recherche de solutions. Ces réunions sont essentielles au maintien de l'uniformité et de

l'efficacité du système réglementaire. En travaillant ensemble, les organismes de réglementation du Canada peuvent s'assurer qu'ils traitent les demandes d'inscription de manière uniforme et qu'ils composent avec les plaintes ou les procédures disciplinaires de manière uniforme. L'approche commune de la réglementation permet également de reconnaître et de résoudre les problèmes possibles à l'échelle nationale en veillant à ce que les problèmes que connaît une province ou un territoire puissent être traités de manière collaborative et préventive dans l'ensemble du pays.

Par exemple, le processus d'évaluation fondé sur les compétences (EFC) est l'un des principaux exemples de collaboration réussie entre les provinces et les territoires. Élaboré et mis en œuvre à l'origine par Engineers and Geoscientists British Columbia (EGBC), ce processus est aujourd'hui utilisé par la plupart des organismes de réglementation du génie et des géosciences au Canada.

Lorsqu'il s'agit de transférer des permis entre provinces et territoires ou de demander un permis dans une nouvelle province ou un nouveau territoire, les systèmes réglementaires harmonisés facilitent considérablement le processus. En nous assurant que les exigences et les normes sont uniformes, d'une province ou d'un territoire à l'autre, nous veillons à ce que les ingénieures et ingénieurs puissent plus facilement passer d'une province ou d'un territoire à l'autre sans avoir à relever des obstacles redondants ou sans être obligés à se requalifier pour les mêmes compétences. Ce niveau de confiance entre les organismes de réglementation permet des processus d'attribution de permis plus fluides, ce qui profite à la fois aux professionnelles et professionnels et au public.

De cette façon, les ingénieures et ingénieurs possèdent les qualifications requises pour exercer en toute sécurité et de manière efficace.

Le proverbe « Si vous voulez aller vite, allez-y seul. Si vous voulez aller loin, allez-y ensemble. » résume bien l'essence de cette approche.

L'AIGNB et ses homologues de tout le pays comprennent que si le fait d'agir seul peut offrir des solutions à court terme, le travail en collaboration mène au succès à long terme. L'harmonisation des efforts, la mise en commun des ressources et l'alignement des processus permettent aux organismes de réglementation d'établir un cadre plus efficace, plus uniforme et plus favorable aux professionnelles et professionnels de tout le Canada. Grâce à cette collaboration, les ingénieures et ingénieurs, où qu'ils se trouvent, ont accès aux mêmes normes élevées d'exercice de la profession, ce qui favorise une communauté d'ingénieures et ingénieurs plus forte et plus unie.

En fin de compte, l'harmonisation rend le système réglementaire plus efficace et plus équitable, bénéficiant à la fois aux professionnelles et professionnels du secteur et le public auquel nous offrons nos services.

Lia Daborn

LIA DABORN, CHEF DE DIRECTION ET REGISTRAIRE

lia@apegnb.com



En mai 2024, les organismes de réglementation de l'ingénierie de chaque juridiction se sont réunis pour signer une déclaration nationale de collaboration, renforçant l'harmonisation, l'innovation et la collaboration pour les ingénieures et ingénieurs de tout le Canada. De gauche à droite : Marlo Rose, ing., FIC, directrice de l'AIGNB Ingénieurs Canada, Holly Young, ing, FIC, FGC (hon.), présidente sortante, Lia Daborn, chef de la direction et registraire de l'AIGNB.

CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'AIGNB

Les règlements administratifs réglementaires en vertu de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* stipulent que l'assemblée générale annuelle de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick se tienne au cours des six premiers mois suivant l'exercice financier, de sorte qu'elle se déroule habituellement la troisième semaine de février.

Notre conférence annuelle de 2025 a été une nouvelle fois un événement de type hybride. Nous avons tenu neuf (9) séances de perfectionnement professionnel en ligne du 10 au 12 février 2025. Ces dernières ont attiré en moyenne 200 personnes chacune! Une fois de plus, nous avons offert des séances en personne à Saint John, auxquelles ont participé des experts en sécurité, en géologie du Nouveau-Brunswick et en normes gouvernementales. Le 13 février 2025, nous avons organisé notre soirée annuelle de remise des prix et de reconnaissance, commanditée par TD Assurance, et enfin, l'assemblée générale annuelle s'est déroulée dans un style hybride le matin du vendredi 14 février 2025 pour clôturer nos travaux.

105^e assemblée générale annuelle

La séance de la 105^e assemblée générale annuelle a été ouverte et 105 participants et participantes se sont inscrits, soit en personne, soit en ligne. L'ordre du jour de l'assemblée comprenait les points suivants :

- Procès-verbal de l'AGA 2023
- Messages et salutations de la présidente, de la chef de la direction et de nos organismes nationaux
- États financiers vérifiés
- Résultats des élections 2025 (représentantes et représentants de Saint John, à titre personnel et des géosciences)
- Mise en place du nouveau Conseil

L'AIGNB a fait appel aux services de ClearPicture, une tierce partie indépendante, afin de mener l'élection de 2025 pour les trois postes vacants. Au total 970 bulletins de vote ont été reçus, ce qui donne un pourcentage global de participation de 25 %. Le Conseil souhaite la bienvenue aux personnes suivantes :

- Michael Gray, ing. : Saint John
- Adrian Davis, géosc., Géosciences
- André-Michel Léger, ing. : Conseiller général



Conseiller.es de district : les représentant.es de district peuvent être réélus pour un deuxième et un troisième mandat, mais ne sont pas admissibles à un nouveau mandat avant qu'au moins deux ans ne se soient écoulés depuis l'expiration du mandat précédent.

- Karine Savoie, ing., FIC : Nord-ouest
- Jérémie Aubé, ing. : Moncton
- Kevin Kilfoil, ing. : Conseiller général

Représentantes du public

- Andrea Stierle-MacNeil
- Marie-Claude Doucet, LL. B, M.B.A.

Nomination au sein d'organismes nationaux

- Marlo Rose, ing., FIC, administratrice, Ingénieurs Canada
- Matthew Alexander, géosc., FGC, administrateur, Géoscientifiques Canada

Représentants sortants

Merci à nos représentants sortants en 2024 d'avoir donné de leur temps au Conseil et à leur profession. Vos efforts sont très appréciés.

- Raphaël Roy, ing., FIC
- Michelle Roy, ing.
- Bill Woodhouse, ing.



Les bénévoles constituent l'épine dorsale d'un organisme d'autoréglementation comme l'AIGNB, car ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité, de la crédibilité et de l'efficacité de la profession. Grâce à leur expertise, leur temps et leur engagement, les bénévoles appuient des fonctions clés, notamment les admissions, le mentorat, l'examen des pratiques professionnelles et la gouvernance.

Dans le cadre de l'AGA, l'AIGNB a reconnu les contributions et les années de service de plusieurs de ses bénévoles.

Les personnes qui ont pu être présentes en personne ont été invitées à se joindre à la présidente Young et au président élu pour une photo commémorant leurs contributions.

10 ans

- Gabriel Cormier, ing.
- Mike Gorman, ing.
- Jeff Underhill, ing., FIC

15 ans

- Darryl Ford, ing., FIC
- Tom MacNeil, ing., FIC
- Kirk Murray, ing.

20 ans

- Michelle Paul-Elias, ing., FIC, FGC (honoraire)
- Jean Boudreau, ing., FIC
- Gérard Poitras, ing., FIC
- Alexis Smith, ing., FIC
- Holly Young, ing., FIC, FGC (honoraire)

25 ans

- Bruce Broster, Ph. D., géosc., PRI, FGC, FIC (honoraire)
- David Crandall, ing., FIC
- Eldo Hildebrand, ing., FIC
- Usha Kuruganti, ing., FIC
- Victor Nowicki, géosc., FGC, FIC (honoraire)
- Christine Plourde, ing., FIC
- Ted Robak, ing., FIC
- Brent Smith, ing., FIC

35 ans

- Donald Good, ing., FIC

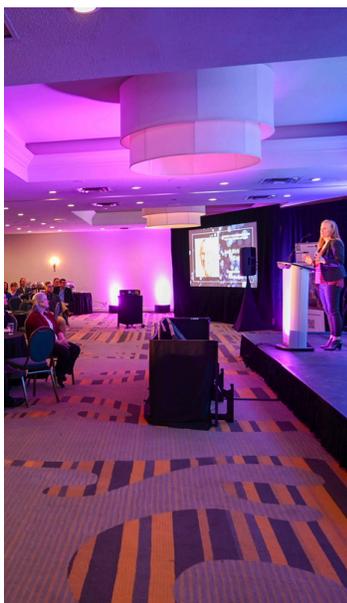


*En haut (de gauche à droite) - Jeff Underhill, ing., FIC ; Michelle Paul-Elias, ing., FIC, FGC (hon.) ; Jean Boudreau, ing., FIC
En bas (de gauche à droite) - David Crandall, ing., FIC ; Brent Smith, ing., FIC ; Donald Good, ing., FIC*



Conférence annuelle de l'AIGNB

Les moments importants de nos séances en personne, des prix et reconnaissances et de l'assemblée générale annuelle



PRIX ET RECONNAISSANCE DE L'AIGNB DE 2025

Prix C.C. Kirby : Nassir El-Jabi, Ph. D., ing.

Ce prix est décerné en reconnaissance d'une contribution ou d'un service remarquable à la fois à la profession d'ingénieur et à la province du Nouveau-Brunswick. Le prix C.C. Kirby est le plus prestigieux qu'un ingénieur puisse recevoir de l'Association.

Nassir El-Jabi, ing., B.Sc. A, M.Sc. A., Ph. D., professeur émérite à la Faculté de génie de l'Université de Moncton, a obtenu son doctorat en génie civil (hydrologie) de l'École polytechnique de Montréal en 1980. Il a commencé sa carrière à l'Université de Moncton en 1985, où il est devenu un expert respecté en hydrologie et un éducateur inspirant, reconnu pour ses excellentes évaluations.

Administrateur chevronné, Nassir El-Jabi a occupé plusieurs postes clés, dont ceux de directeur de l'école de génie et de directeur de la formation continue. Chercheur prolifique, il a publié plus de 76 articles scientifiques et a influencé le monde du génie, notamment dans l'adaptation des infrastructures hydrauliques au changement climatique et la protection de la biodiversité. En raison de ses 37 ans de service, son influence est immense.



Dr El-Jabi, ing. (au centre), lauréat du prix C.C. Kirby 2025. Avec Holly Young, ing., FIC, FGC (Hon.) 2024 présidente et Shawn Amberman, ing., 2025 président.



Joe Cormier, ing., parle pendant la présentation du Prix de la réussite des jeunes professionnels 2025.



Jodi accepte avec fierté le Prix des femmes en génie.

Prix des femmes en génie : Jodi Stringer, ing.

Décerné à une ingénieure exceptionnelle qui, de l'avis de l'Association, a fait preuve d'un soutien remarquable envers les femmes en génie et dont les réalisations, dans le domaine et au cours de sa carrière, témoignent d'une quête de l'excellence exemplaire.

Jodi Stringer, ing., est la doyenne de l'école des techniques de génie au CCNB depuis avril 2018. À ce titre, elle supervise les ressources et les programmes éducatifs sur quatre campus. Auparavant, Jodi a travaillé comme gestionnaire des opérations et ingénieure municipale à Saint John Water, et comme enseignante au secondaire en Ontario.

Jodi est actuellement inscrite à une maîtrise en éducation et détient des certificats en excellence du leadership collégial et en leadership universitaire ainsi que plusieurs diplômes de l'UNB, notamment en génie, en sciences et en éducation.

Prix de la réussite des jeunes professionnels: Joseph Cormier, ing.

Cette distinction est remise à un jeune membre exceptionnel de la profession d'ingénieur ou de géoscientifique ayant entrepris d'importantes réalisations en génie ou en géosciences au Nouveau-Brunswick ou pour le bienfait de la province. Ce prix souligne des réalisations techniques exceptionnelles dans les domaines de prédilection du jeune professionnel.

Joseph (Joe) Cormier, ing., est diplômé en génie civil de l'Université du Nouveau-Brunswick et possède plus de huit ans d'expérience dans l'industrie de la consultation. Depuis qu'il s'est joint à Dillon Consulting à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en 2016, Joe est devenu un collaborateur technique et un chef de projet de confiance, se spécialisant dans un large éventail de projets. Son expérience comprend des évaluations hydrologiques et hydrauliques, la cartographie des inondations, la planification et la conception de la gestion des eaux pluviales, ainsi que des projets de génie maritime et côtier.

Joe est notamment un membre clé de l'équipe du projet de modernisation des terminaux Westside pour l'Administration portuaire de Saint John depuis 2017. Il a également joué un rôle prédominant dans la croissance et le perfectionnement des membres de l'équipe nationale des ressources en eau de Dillon en sa qualité de gestionnaire de l'équipe des opérations et de chef de compte régional pour les services de drainage et de climat dans le Canada atlantique.

PRIX ET RECONNAISSANCE DE L'AIGNB DE 2025

Prix L.W. Bailey : James Walker, Ph. D., géosc., FGC

Ce prix est décerné en reconnaissance d'une contribution ou d'un service remarquable à la fois à la profession géoscientifique et à la province du Nouveau-Brunswick. Nommé en l'honneur de Loring W. Bailey, un géologue énergétique et productif dont les travaux scientifiques ont chevauché le 19^e et le 20^e siècle, et qui est devenu un des professeurs les plus appréciés de l'histoire du King's College (N.-B.).

James (Jim) Walker, géosc., FGC, a obtenu son baccalauréat en sciences, spécialité géologie, à l'Université du Nouveau-Brunswick en 1988. Il a commencé sa carrière au sein de la Commission géologique du Nouveau-Brunswick en 1988 à titre de cartographe régional du substratum rocheux dans le nord du Nouveau-Brunswick. En 1994, son travail s'est orienté vers l'étude des gisements minéraux et, en 2005, il a obtenu un doctorat (à l'UNB). En 2009, il a pris la direction de la Commission géologique du Nord, à Bathurst.

Jim est membre de Géoscientifiques Canada et de la Society of Economic Geologists. En outre, il est conseiller et ancien président de la Société géoscientifique de l'Atlantique et a siégé pendant 17 ans au sein du comité de direction de la division des gîtes minéraux (Association géologique du Canada). Il est non seulement rédacteur en chef adjoint actuelle du CIM Journal, mais il siège aussi au sein du comité des plaintes de l'AIGNB et il est chercheur associé honoraire à l'UNB.



Prix de l'éducateur exceptionnel : Kush Bubbar, ing.

Ce prix récompense les contributions exemplaires d'une personne à l'enseignement du génie et des géosciences dans les universités du Nouveau-Brunswick.

M. Bubbar, Ph. D., ing., est un chercheur accompli dans le domaine du génie des systèmes et un éducateur passionné qui se consacre à la promotion de l'innovation et de la collaboration. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise de l'Université de Waterloo, d'un doctorat de l'Université de Victoria et d'un certificat d'études supérieures en apprentissage et en enseignement en études supérieures.

Dr. Bubbar accepte son prix du Chef de la direction de l'APEGNB et registraire, Lia Daborn.



Depuis son arrivée à l'Université du Nouveau-Brunswick, M. Bubbar a transformé les cours de conception multidisciplinaire au sein du J. Herbert Smith Centre et a introduit un nouveau cours interdisciplinaire sur la pensée systémique et le leadership stratégique. Son engagement à assurer l'éducation et sa capacité à inspirer les personnes étudiantes sont devenus des caractéristiques importantes de sa carrière.

Fellowship de géoscientifiques Canada (FGC)

Géoscientifiques Canada souligne l'apport des personnes qui ont rendu des services remarquables à la profession des géosciences. Chaque année, elle honore les personnes qui ont contribué de façon importante à la profession, en les élisant Fellows de Géoscientifiques Canada.

- **Holly Young, ing., FIC, a reçu une distinction honoraire FGC 2025 FGC pour les services qu'elle a rendus à sa profession et à l'ensemble de l'industrie.**

Fellow d'Ingénieurs Canada (FIC)

À la recommandation de l'AIGNB, les membres suivants ont reçu un certificat de Fellowship et le privilège d'utiliser la désignation Fellow d'Ingénieurs Canada (FIC) en l'honneur de leurs contributions exceptionnelles à la profession d'ingénieur.

- **Maryse Doucet, ing., FIC**
- **Tammy Lamey, ing., FIC**



Distinction à vie

Les membres suivants ont reçu une distinction à vie de l'AIGNB en reconnaissance de leurs contributions exceptionnelles aux professions du génie et des géosciences.

Distinction à vie d'ingénieur de l'AIGNB

- Darryl Ford, ing., FIC
- Robert LeBlanc, ing., FIC

Distinction à vie de géoscientifique de l'AIGNB

- F. Dwight Ball, géosc., FGC, FIC (honoraire)
- David Keys, géosc., FGC, FIC (honoraire)
- Steve McCutcheon, Ph. D., géosc., FGC, FIC (honoraire)
- Darryl Pupek, géosc., FGC, FIC (honoraire)

Lucas, le fils de Darryl Pupek, était présent pour recevoir la distinction au nom de son père, qui ne pouvait pas être présent en personne.



Obtenez
l'aide dont
vous avez
besoin

Pour bâtir votre avenir financier

Le Régime d'épargne et de retraite collectif d'Ingénieurs Canada offre une gamme de régimes auprès de la Canada Vie pour vous aider à faire fructifier votre épargne, puis transformer celle-ci en revenu au moment de la retraite.

Des conseils personnalisés pour vous aider à atteindre de nouveaux sommets

En tant qu'ingénieur ou géoscientifique, vous savez que rien ne devrait être bâti sans bases solides. C'est là qu'un de nos consultants, Santé et Gestion du patrimoine peut vous aider. Ce sont des professionnels autorisés qui peuvent :

- Vous rencontrer en ligne au moment qui vous convient
- Vous aider à toutes les étapes de votre parcours financier
- Vous parler en plus de douze langues

Voici ce que les participants qui ont parlé à un consultant, Santé et Gestion du patrimoine ont affirmé** :

97 %

des participants ont précisé qu'ils ont senti qu'ils étaient un client important

98 %

des participants ont indiqué qu'on s'est adressé à eux d'une manière facile à comprendre

98 %

des participants ont indiqué avoir obtenu réponse à leurs questions concernant leurs besoins personnels



De plus, faire partie d'un régime collectif signifie que vous bénéficiez de frais inférieurs à ceux d'un régime individuel* – ce qui signifie plus d'argent pour vous!



Apprenez-en plus
dès aujourd'hui

canadavie.com/ingenieurscanada



Un régime **bâti** spécialement pour vous.
Pour la **vie** comme vous la vivez

* Frais de gestion de placement généralement moins élevés que ceux habituellement applicables aux régimes de placement et aux régimes d'épargne-retraite individuels.
** Les données ont été recueillies lors d'un sondage anonyme; elles représentent les réponses obtenues d'août 2021 à décembre 2024.
Canada Vie et le symbole social, et Pour la vie comme vous la vivez sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

FICHIERS DES MEMBRES



L'équipe de l'AIGNB a transféré tous les documents relatifs aux membres et aux inscrits de l'Association dans un système de stockage électronique. Nous avons également numérisé nos dossiers d'adhésion dans le cadre de notre recherche permanente de simplification administrative et de mise à jour de notre base de données sur les membres. Au cours du processus de numérisation et de téléchargement des documents d'archives dans notre base de données, le personnel de l'AIGNB a découvert des membres très fascinants des décennies passées. Dans cette rubrique, Stamatia Baker, FIC (honoraire), FGC (honoraire), gestionnaire du soutien organisationnel, nous présentera un ingénieur des années passées. Aujourd'hui, nous faisons connaissance avec John Feeney, ing.

- Recherches conjointes avec Laurence Corbett, ing, maîtrise en génie

John (« JL » ou « Jack ») Feeney est né à Fredericton le 29 mai 1891. Il était le fils de Thomas G. Feeney, propriétaire d'un hôtel, et de son épouse, Elizabeth V. (Morris) Feeney. Tout au long de sa carrière longue et diversifiée, ses compétences en génie l'ont placé au premier plan de nombreux projets d'infrastructure publique parmi les plus importants du Nouveau-Brunswick. À titre d'architecte, il a laissé une empreinte durable sur le paysage de Fredericton, ce qui lui a valu une reconnaissance posthume de la part de la Ville. Mais ce qui est peut-être le plus remarquable, c'est qu'en tant que jeune diplômé en génie de l'UNB, âgé de 20 ans, il a peut-être sauvé d'innombrables vies.

John entama ses études à l'UNB à l'automne 1906, à l'âge de 15 ans. L'été suivant, il commença à travailler pour la Ville de Fredericton, comme dessinateur au service des égouts. Les étés suivants, il fournit de l'aider à la nouvelle usine de filtration d'eau au bas de la rue Smythe, une installation conçue et construite en 1906 par l'ingénieur bostonien Frank A. Barbour. Cette même année, M. Barbour conçut et supervisa également l'installation du premier système complet d'égouts de Fredericton.

Lorsque la qualité de l'eau de l'usine fit l'objet d'un examen minutieux à la fin de 1909, John, âgé de 18 ans, fut envoyé à New York et au New Jersey pour y passer deux mois. Sa mission consistait à apprendre des ingénieurs et des fournisseurs qui participèrent à la conception de l'usine de Fredericton et à l'exploitation d'une installation similaire plus grande.

Au cours de ce voyage, John se retrouva au cœur de l'un des essais de santé publique les plus importants de l'époque : la première utilisation en continu du chlore pour la purification de l'eau. Dans le New Jersey, les pionniers de l'assainissement, le Dr. John L. Leal et George Warren Fuller, défendaient leur méthode révolutionnaire de dosage continu du chlore dans l'eau.

Bien que leur procédé soit bientôt largement adopté comme un outil essentiel dans la lutte contre la fièvre typhoïde et d'autres maladies d'origine hydrique, le public restait profondément méfiant à l'égard de l'ajout de produits chimiques à l'eau potable.



John Feeney, 1910 Fredericton Encaenia, UNB.
Photo avec la permission des Archives et collections spéciales et des bibliothèques de l'UNB.

M. Feeney fut nommé ingénieur municipal dès l'obtention de son diplôme en 1910, quelques semaines après son 19^e anniversaire. Il occupa ce poste jusqu'en 1912 avant de commencer une carrière d'une dizaine d'années qui l'amènera à travailler pour le ministère fédéral des Travaux publics et la New York Continental Jewell Filtration Company (l'un des organismes auprès desquels il s'était formé en 1909), et même à occuper brièvement le poste d'ingénieur municipal adjoint à Beaumont, au Texas. Mais avant de quitter son poste d'ingénieur municipal, M. Feeney prit une mesure audacieuse. En installant secrètement un équipement à échelle réduite, inspiré de ce qu'il avait vu au New Jersey, il commença à fournir une dose minuscule et continue de chlore à l'eau filtrée de Fredericton – peut-être le premier système de ce genre au Canada.

Son innovation passa inaperçue du public, mais elle se révéla dans l'amélioration des tests de qualité de l'eau. Le système simple, dans le cadre duquel des chlorures de chaux furent utilisés, protégea les habitants de Fredericton contre les maladies d'origine hydrique, en particulier la fièvre typhoïde. Il resta en place jusqu'en 1950, date à laquelle la chloration au gaz « moderne » fut introduite. Le coût de l'équipement qui permit d'éliminer la typhoïde à Fredericton? Seulement 23,55 \$, soit environ 600 à 650 \$ aujourd'hui!

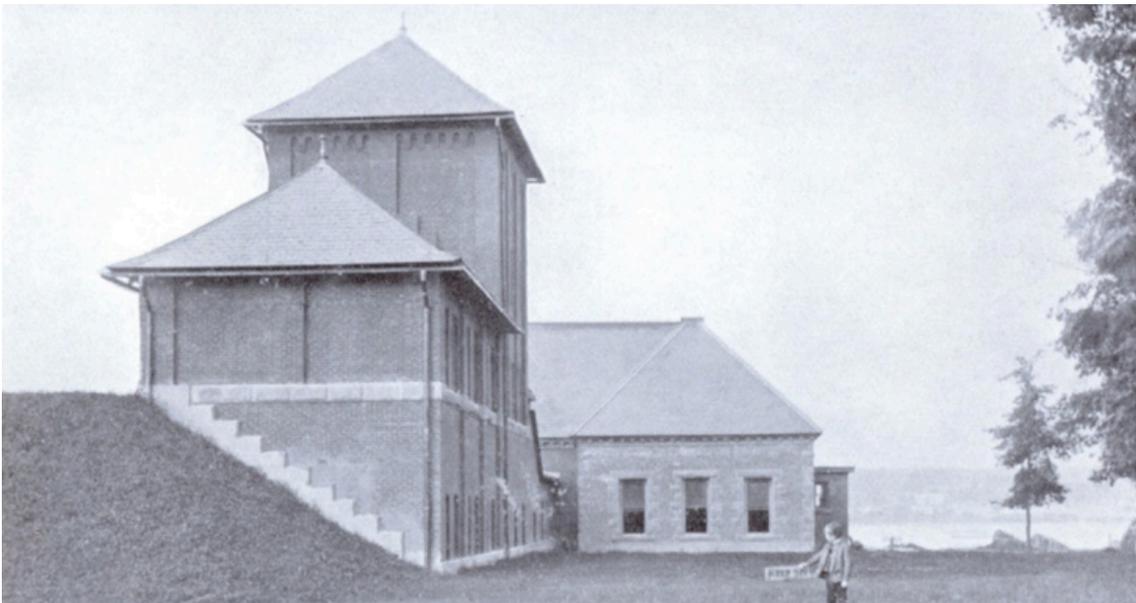
En 1921, M. Feeney s'associa à l'architecte René A. Fréchet de Moncton pour fonder « Fréchet and Feeney, Architects and Engineers ». Au cours des quatre années suivantes, il perfectionna ses compétences en architecture sous le mentorat de M. Fréchet. En 1928, il devint membre de l'Institut royal d'architecture du Canada, de l'Association of Professional Engineers of New Brunswick en 1922 et de l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick en 1933.

Il consacra la dernière partie de sa carrière à la conception et à la construction de bâtiments et à l'expansion de l'infrastructure hydroélectrique du Nouveau-Brunswick. Ses contributions architecturales comprennent des écoles et des églises dans tout le sud du Nouveau-Brunswick, notamment l'église Stella Maris à Saint John et l'église catholique romaine St. Dunstan à Fredericton. Son travail avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (SENB)

comprend des projets importants, notamment l'expansion de la centrale électrique au charbon de Grand Lake en 1935, la conception et la supervision du siège social de style moderne de la SENB à Fredericton en 1945, et son rôle de gestionnaire de projet pour la centrale thermique de Chatham et la centrale hydroélectrique de la rivière Tobique.

Nommé ingénieur en chef de la SENB en 1951, M. Feeney joua un rôle clé dans une étude conjointe Canada-États-Unis explorant le potentiel hydroélectrique du fleuve Saint John (Wolastoq). Il joua un rôle déterminant dans la construction du barrage hydroélectrique de Beechwood. Même après sa retraite en 1957, il continua à siéger dans des commissions consacrées aux voies navigables et à l'énergie.

Laurence G. Corbett est l'auteur de Fire, Disease and the Pump House: What Had to Happen Before Fredericton Had Running Water (Amazon.ca) qui couvre l'histoire de l'approvisionnement en eau de Fredericton avant 1884. Si vous voulez en savoir davantage sur John Feeney, ingénieur civil et architecte, attendez le deuxième livre de Laurence sur l'approvisionnement en eau dont la publication est prévue pour 2025. Le lecteur y découvrira les trois premières décennies de l'approvisionnement en eau et l'influence de ce dernier sur la collectivité.



Station de traitement des eaux vers 1906. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, image : 657-25).

Nous sommes toujours à la recherche d'articles intéressants sur le passé, le présent et l'avenir du génie et des géosciences dans la province du Nouveau-Brunswick. Si vous avez des histoires à nous communiquer, envoyez un courriel à questions@apegnb.com.

51^e colloque et assemblée générale annuelle de la Société géoscientifique de l'Atlantique

SOU MIS PAR

ADRIAN DAVIS, GÉOSC.

Le 51^e colloque et l'AGA de la Société géoscientifique de l'Atlantique (AGS) ont eu lieu les 7 et 8 février 2025 à l'hôtel Delta de Dartmouth (Nouvelle-Écosse). Au total, l'événement a attiré 237 personnes déléguées et offert 103 présentations (80 communications orales et 23 affiches). Il a mis en évidence la solidité et la croissance de la communauté géoscientifique du Canada atlantique.

Le programme du colloque comprenait une grande diversité de séances couvrant des sujets essentiels et actuels, notamment :

- Les possibilités dans le domaine de la géologie urbaine publique
- Les géosciences dans la transition énergétique
- La sensibilisation à l'éducation
- L'hydrogéologie et la géologie environnementale
- Les géosciences et les risques géologiques de l'ère quaternaire
- L'orogène des Appalaches : histoire tectonique et potentiel minéral
- Les métaux critiques : mesures, modèles et exploration
- Les progrès dans le domaine des géosciences côtières et marines
- Les médias sociaux et la communication numérique en géosciences
- La zone de faille Cobequid-Chedabucto et le potentiel des minéraux critiques

Le colloque a également été l'occasion d'un débat sur les défis sociaux et personnels dans le domaine des géosciences, qui a permis de mieux comprendre les moyens de surmonter les obstacles dans ce domaine. Cette discussion a résonné auprès de nombreuses personnes participantes, renforçant l'importance de l'inclusion et de l'adaptabilité dans les espaces professionnels.

J'ai particulièrement aimé l'atelier sur les possibilités dans le domaine de la géologie urbaine publique animé par Tim Fedak du Musée de la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de la séance, l'animateur a exploré les moyens d'intégrer les géosciences dans les initiatives urbaines, en lien étroit avec des programmes de sensibilisation comme le Quartermain Earth Science Centre et le géoparc Stonehammer au Nouveau-Brunswick. Un autre atelier très informatif, à savoir celui sur les processus et la minéralogie métallurgiques dans les systèmes de minerais, animé par Jacob Hanley, Ph. D., a également suscité de l'intérêt.



La présidente de l'AGS, Catrina Russell-Dolan (au centre), et l'ancien président de l'AGS, Donnelly Archibald (à droite), remettent la médaille Gesner de l'Atlantic Geoscience Societies et le prix du scientifique émérite au Dr Graham Williams (à gauche).

En tant que juge lors de la partie consacrée à la recherche et aux réalisations des personnes étudiantes, j'ai pris cette responsabilité très au sérieux, en veillant à ce que chaque présentation et affiche reçoive l'attention qu'elle méritait.

Pour assurer l'équité et la précision, j'ai enregistré les présentations orales et pris des photos des affiches pour que je m'en souvienne. Cette approche m'a permis d'évaluer le travail de chaque personne étudiante de manière réfléchie et sans parti pris, renforçant ainsi mon appréciation des efforts et du dévouement qu'ils ont consacrés à leurs recherches.

Voici les prix décernés aux personnes étudiantes les plus remarquables cette année :

- Meilleure affiche d'une personne étudiante du premier cycle (prix Rob Raeside) : Abbey Smith, Université Acadia
- Meilleure affiche d'une personne diplômée (prix Graham Williams) : Dylan J. McKeen, Université Acadia
- Meilleur article d'une personne étudiante de premier cycle (prix Rupert MacNeill) : Geena Morse, Université Saint Mary's
- Meilleur article d'une personne étudiante diplômée (prix Sandra Barr) : Michael Powell, Université de Dalhousie

La remise de la médaille Gesner (prix de l'excellence scientifique de l'AGS) à Graham Williams, Ph. D, fut l'un des moments mémorables de l'événement. Les nombreuses contributions de Graham à la stratigraphie, aux paléoenvironnements et à la vulgarisation ont eu des effets durables sur notre communauté. Fidèle à lui-même, Graham a accepté cette reconnaissance avec beaucoup d'humilité et d'humour, renforçant ainsi le respect et l'admiration qu'il a gagnés.

En outre, Martha Grantham a reçu le prix Laing Ferguson (prix de service distingué de l'AGS) pour ses contributions exceptionnelles et ses services dévoués à la communauté géoscientifique.

Cette année, l'AGS a également mis l'accent sur l'accessibilité, en veillant à ce que les lieux, les séances et le matériel soient aussi inclusifs que possible. Cet effort a été bien accueilli et a renforcé l'engagement de l'AGS à rendre les géosciences accessibles à l'ensemble des professionnelles, professionnels et personnes étudiantes.

La présentation de Catrina Russell-Dolan, du géoparc mondial de l'UNESCO de Stonehammer, qui a exploré l'intersection fascinante de l'art et de la géologie, a été l'un des points saillants de l'événement. Son exposé a renforcé l'idée que les géosciences ne sont pas seulement un domaine technique, mais aussi une source de créativité et d'importance culturelle.

Le succès d'un événement comme le colloque de l'AGS est le fruit d'une planification rigoureuse, de commandites et d'efforts bénévoles. Je tiens à exprimer ma gratitude au comité d'organisation et aux nombreux commanditaires dont le soutien a contribué à la réussite du colloque.

Le travail en réseau et les échanges avec les collègues lors du colloque de l'AGS m'ont rappelé le sens aigu de la communauté et de la résilience au sein des géosciences. Tout au long de l'événement, les conversations ont renforcé le fait que les géosciences ne se limitent pas à la recherche et à l'expertise technique, mais qu'elles se

nourrissent de la collaboration, du mentorat et de l'apprentissage tout au long de la vie. La participation à cet événement a réaffirmé que la croissance professionnelle peut emprunter de nombreux chemins différents et m'a rappelé les raisons de ma passion pour les géosciences, non seulement pour la science elle-même, mais aussi pour les liens importants, les connaissances communes et les nombreuses façons de contribuer à la vie de la société.

J'encourage les personnes étudiantes, les professionnelles et professionnels et tous ceux qui sont passionnés par les géosciences à s'investir dans l'AGS, que ce soit en présentant des exposés, en faisant du mentorat ou simplement en participant aux activités de l'organisme. Chaque contribution est importante et les conversations que nous avons aujourd'hui façonnent l'avenir des géosciences. L'AGS est un lieu de rencontre et d'échange, que ce soit pour la science elle-même que pour la communauté, les liens et les possibilités de contribuer de différentes manières.

L'année prochaine, le colloque de l'AGS se tiendra les 6 et 7 février 2026 à Truro (Nouvelle-Écosse).

Pour avoir des détails sur l'AGS et les événements à venir : <https://atlanticgeosciencesociety.ca/>.



Manuvie

« C'est une couverture *abordable* pour ma conjointe et moi; Ça revient à beaucoup moins cher qu'une assurance vie sur hypothèque. »

Serge M., ing.

★★★★★

*La photo est fournie à titre indicatif seulement.

Protégez-vous et protégez votre entreprise : s'y retrouver dans l'assurance responsabilité civile professionnelle

Si vous avez assisté à notre séance sur l'assurance responsabilité civile professionnelle dans le cadre de la conférence sur le perfectionnement professionnel 2025, vous vous souviendrez que nous avons exploré les éléments essentiels de la couverture de la responsabilité, y compris son rôle dans la protection contre les réclamations pour négligence, les idées sur le programme d'études secondaires et les considérations pour les ingénieures et ingénieurs qui exercent en cabinet privé.

En guise de suivi, nous avons le plaisir de répondre à vos questions les plus pressantes grâce à l'expertise de Corinne McIntosh, CIP, PAA, spécialiste de la souscription, souscription des architectes et ingénieurs chez Victor Canada, et de Scott Belton, vice-président de HUB International Ontario Limited. Ensemble, ils vous aideront à clarifier les caractéristiques de la couverture, les pratiques optimales de gestion des risques et la façon de protéger votre cabinet.



Comment le cadre de l'assurance responsabilité civile professionnelle a-t-il évolué pour les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques au cours des dernières années?

Corinne : Au cours des cinq ou six dernières années, le marché de l'assurance responsabilité civile professionnelle a connu des perturbations qui se sont traduites par une réduction de la capacité en raison du départ de compagnies d'assurance et d'un changement de l'appétit pour le risque dans cette catégorie. Ces derniers mois, nous commençons à observer un ralentissement du marché, les concurrents commençant à se réengager dans cette catégorie de risques. Toutefois, les principaux assureurs dans ce domaine continuent à corriger les résultats de leurs programmes et à atteindre des taux adéquats après des années de sinistres et de portefeuilles qui n'ont pas donné les résultats escomptés. Sur le marché de l'assurance responsabilité civile professionnelle des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques au Canada, les concurrents continuent d'adopter une approche prudente à la souscription de cette catégorie d'assurance. En général, les résultats défavorables concernant le rendement et la rentabilité de cette catégorie de risques ont empêché les concurrents d'offrir une couverture d'assurance à des prix forts au cours des dernières années. La nature à long terme de cette activité, c'est-à-dire entre le moment où la prime est calculée et le moment où tous les sinistres de cette période d'assurance sont réglés, se situe généralement entre trois et cinq ans plus tard, ce qui représente un défi pour s'assurer qu'un taux adéquat est calculé au moment où la couverture est souscrite.

Scott : Le marché de l'assurance est cyclique, il passe par des marchés « durs » et des marchés « mous ». Un marché dur se caractérise par des restrictions de la capacité des assureurs, ce qui se manifeste par une augmentation des tarifs, des franchises plus élevées et une couverture plus restrictive. Un marché mou est l'inverse : une capacité d'assurance accrue, ce qui stimule la concurrence pour les

affaires et mène à des taux réduits et à des conditions améliorées pour les assurés. À la fin de 2019 et au début 2020 jusqu'au milieu ou à la fin de 2023, nous avons connu un marché dur. Cette situation reflétait en partie l'état du marché général de l'assurance de dommages au Canada, mais elle a été exacerbée par l'évolution de la situation chez Lloyds of London, qui est un acteur important du marché canadien de la responsabilité civile professionnelle pour les cabinets d'architecture et de génie. Certains assureurs ont cessé complètement de souscrire des polices d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les entreprises d'architecture et de génie, mais ce fait s'est surtout traduit par des augmentations de tarifs et des restrictions de couverture. Cela aurait été plus notable pour les disciplines de génie considérées comme présentant un risque plus élevé, comme le génie des structures et la géotechnique. À la fin 2023 et au début de 2024, les assureurs de responsabilité civile professionnelle sont devenus plus agressifs en matière de tarification afin de gagner de nouveaux contrats, et de nouveaux assureurs sont revenus sur le marché. Cette concurrence accrue a commencé à faire baisser les tarifs et la tendance s'est poursuivie en 2025.

Alors que le marché s'assouplit en raison d'une concurrence accrue, nous continuons à constater une hausse de la gravité des sinistres. De nombreuses entreprises d'architecture et de génie n'ont pas revu leurs limites depuis plusieurs années ou ne se sont pas adaptées à l'inflation des sinistres (p. ex., 1 000 000 de dollars n'ont pas la même portée qu'il y a 10 ans). Compte tenu de la situation actuelle du marché, il s'agit d'une bonne occasion d'envisager une augmentation des limites.

Quelles sont les principales idées fausses sur l'assurance responsabilité civile professionnelle?

Scott : On pense souvent à tort que tous les assureurs de responsabilité civile professionnelle sont les mêmes, mais si les libellés des polices se ressemblent, l'expérience en matière de

sinistres peut varier considérablement en fonction de l'expertise de l'assureur auprès des entreprises d'architecture et de génie. Ces polices sont souscrites en fonction de réclamations et de déclarations, de sorte qu'un changement d'assureur peut créer des lacunes dans la couverture si les réclamations potentielles ne sont pas correctement déclarées. Un autre mythe consiste à croire que la couverture n'est plus nécessaire quand une ingénieure ou un ingénieur cesse d'exercer ou qu'une entreprise ferme ses portes, mais les sinistres surviennent souvent des années plus tard, d'où l'importance de maintenir la couverture. Enfin, même si votre entreprise ne commet pas d'erreurs, vous pouvez toujours être cité dans des procès qui n'ont rien à voir avec votre travail. L'assurance responsabilité civile professionnelle permet de couvrir les honoraires de défense juridique coûteux, même pour les réclamations non fondées.

Corinne : La nature à long terme et la fréquence des sinistres déclarés dans cette catégorie de risques sont les idées les plus fausses concernant l'assurance responsabilité civile professionnelle. Notre expérience démontre que les sinistres sont déclarés entre deux et trois ans après la prestation d'un service professionnel et qu'il faut en moyenne deux à trois ans pour qu'un sinistre de responsabilité civile professionnelle soit réglé. Il n'est pas rare qu'une réclamation soit réglée cinq ou six ans après que les services au centre du litige ont été rendus. Ce délai est important, tant sur le plan des assurés que des assureurs, pour de nombreuses raisons, la plus importante étant la conservation des documents. Il est probable qu'un consultant ne se souvienne pas de tous les détails d'un projet entrepris plusieurs années auparavant, au moment où un litige survient, ce qui peut créer des difficultés dans la défense d'une réclamation. L'examen des anciens documents du projet et des communications avec le client peut se révéler essentiel pour comprendre les problèmes et défendre une réclamation.

La fréquence des réclamations contre les consultants en conception est une autre idée fautive. D'après notre expérience, un cabinet de génie sur trois fait l'objet d'une réclamation au cours d'une année donnée. Il n'est pas nécessaire qu'un acte répréhensible ait été commis pour qu'une allégation de négligence soit formulée à l'encontre d'un consultant et déclenche une couverture au titre de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Quelles sont les principales caractéristiques de la couverture que les ingénieures et ingénieurs doivent rechercher lorsqu'ils évaluent les polices d'assurance responsabilité civile professionnelle?

Corinne : L'application de la limite de responsabilité et l'obligation de franchise sont essentielles. Le fait de comprendre la façon dont la limite de responsabilité est structurée permet de connaître le montant de l'indemnité d'assurance disponible en cas de sinistre. Par exemple, la limite de responsabilité est-elle érodée par les dépenses liées aux sinistres? Si c'est le cas, votre entreprise

dispose-t-elle d'une limite suffisante pour couvrir à la fois les dépenses engagées pour l'enquête et la défense ainsi que le paiement des dommages-intérêts dus si vous êtes reconnu coupable de négligence et légalement tenu de payer des dommages-intérêts? La limite est-elle suffisante si votre entreprise se trouve dans la situation malencontreuse de devoir faire face à plusieurs sinistres au cours d'une même période d'assurance? En ce qui concerne la franchise, votre obligation financière en matière de paiement de la franchise est essentielle pour budgétiser les coûts d'assurance de votre entreprise. Vous pouvez accepter de payer une prime moins élevée au départ, mais de payer plus en cas de sinistres si la franchise s'applique aux dépenses liées aux sinistres, aux dommages et à chaque sinistre. Il s'agit là de décisions commerciales fondées sur la tolérance au risque de chaque entreprise. Les structures de limites et de franchises d'une police de responsabilité civile professionnelle peuvent être complexes. Votre courtier d'assurance est là pour vous aider à comprendre les options qui s'offrent à vous.

Pouvez-vous nous parler de l'assurance propre à un projet? Les professionnelles et professionnels la remarquent dans les grands projets de construction.

Corinne : Le marché de l'assurance responsabilité civile professionnelle propre à un projet est plus limité et plus restrictif que le marché plus large de l'assurance de cabinet, avec moins d'assureurs et une souscription plus conservatrice en raison de l'expérience mondiale en matière de sinistres, y compris au Canada. Ces polices sont généralement exigées par les maîtres d'ouvrage ou les concepteurs-constructeurs, en particulier pour les infrastructures publiques, mais aussi de plus en plus pour les projets privés. Même si les propriétaires ou les entrepreneurs achètent et négocient souvent la police, ils ne sont pas des assurés désignés et peuvent devenir des demandeurs, ce qui crée des conflits potentiels, en particulier si des franchises élevées ou des franchises autoassurées sont utilisées pour réduire les primes. Les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques doivent toujours s'assurer qu'une police d'assurance a été souscrite pour leur projet et de leur couverture, et comprendre les risques financiers qui y sont associés, comme les franchises. Il est également important de comprendre comment cette couverture interagit avec leur police d'assurance civile professionnelle; un courtier d'assurance peut aider à clarifier les termes.

[Victor a écrit un excellent article à ce sujet \(en anglais\).](#)

Quelles mesures les ingénieures et ingénieurs peuvent-ils prendre pour s'assurer que leur police est adaptée aux risques propres à leur domaine d'activité?

Corinne : Il est essentiel de comprendre les activités de votre entreprise et de décrire clairement ce que vous ou votre entreprise faites et ne faites pas. S'il existe des restrictions de couverture fondées sur les services rendus, il est important de les examiner de près avec votre courtier.

Il est recommandé d'établir un contrat écrit quand on conclut un accord de services de consultation. Comme nous l'avons indiqué lors de notre séance, un contrat peut être une arme à double tranchant. Il peut appuyer ou entraver la défense d'une réclamation. C'est pourquoi un contrat doit toujours faire l'objet d'un examen minutieux avant d'être signé. Il est essentiel de comprendre les obligations et les responsabilités imposées par un accord. Faites appel à votre courtier d'assurance pour obtenir un examen de l'assurabilité; Victor peut également vous aider à cet égard. Nous pouvons indiquer les éléments d'un contrat qui ne sont pas couverts par la police d'assurance responsabilité civile professionnelle. À partir de là, les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques peuvent déterminer s'il s'agit de risques commerciaux acceptables ou s'il est préférable de négocier le contrat pour qu'il corresponde mieux à leurs couvertures d'assurance. Lors de la négociation d'un contrat, il est préférable d'obtenir l'avis du conseiller juridique de l'entreprise.

Du point de vue du courtage, quelles stratégies proactives de gestion des risques les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques devraient-ils adopter pour minimiser l'exposition aux réclamations en responsabilité?

Scott : Un contrat solide est la pierre angulaire de la gestion des risques pour toute entreprise. Au minimum, il doit définir clairement l'étendue des services et, dans l'idéal, inclure les conditions de paiement, la limite de la responsabilité, le règlement des litiges, les normes de diligence et la propriété du travail. Faites toujours examiner les contrats par des juristes et des assureurs, en particulier les contrats rédigés par les clients, qui peuvent contenir des clauses non assurables comme des indemnités ou des garanties étendues, ou des exigences irréalistes en matière d'assurance. Connaissez les antécédents de votre client, notamment l'expérience sur le plan des projets et les antécédents en matière de litiges de ce dernier, et envisagez d'utiliser une liste de vérification pour évaluer les risques du projet avant d'aller de l'avant. Soyez conscient de ce que vous acceptez et soyez prêt à vous retirer si le risque est trop élevé.

Comment des facteurs comme la complexité d'un projet ou la spécialisation d'un secteur d'activité influencent-ils les tarifs de l'assurance responsabilité civile professionnelle?

Scott : Ces deux facteurs ont des effets importants sur les tarifs. Ils peuvent également déterminer si un assureur est disposé à proposer des conditions. S'il y a moins de concurrence pour un risque, cela se traduira également par des taux plus élevés. Chaque assureur aura des taux légèrement différents en fonction de son expérience, mais il tiendra compte de vos honoraires (soit en fonction des 12 derniers mois, soit d'une moyenne de quelques années), de vos disciplines, de vos types et tailles de projets, de vos antécédents en matière de sinistres, de la méthode d'exécution du projet, des honoraires attribuables aux sous-consultants, de l'assurance que vous exigez de vos sous-consultants, etc.

Quels sont les pièges les plus courants que les professionnelles et professionnels connaissent quand ils déposent une réclamation et comment peuvent-ils les éviter?

Scott : Le problème de couverture le plus courant que nous observons est lié à la déclaration tardive de sinistres ou de circonstances. Les polices de responsabilité civile professionnelle de la plupart des entreprises d'architecture et de génie sont fondées sur la déclaration des sinistres. Le sinistre doit être déclaré pendant la période d'assurance au cours de laquelle il vous est imputé. Certains assureurs accordent une certaine marge de manœuvre à cet égard, mais la plupart d'entre eux ont des exigences relativement strictes en matière de déclaration. Il est important de déclarer rapidement toute réclamation ou toute exigence officielle formulée à votre rencontre.

Comme indiqué ci-dessus, d'après notre expérience, l'exclusion de la connaissance préalable est une autre condition ou exclusion qui donne souvent lieu à des problèmes de couverture. C'est particulièrement vrai quand on change d'assureur en responsabilité civile professionnelle. Il est important que toute erreur ou omission connue qui pourrait raisonnablement donner lieu à une réclamation soit signalée à votre assureur, surtout avant de changer d'assureur. Il peut être difficile de déterminer ce qui constitue un événement pouvant donner lieu à un sinistre et devant être déclaré. La norme de diligence pour les ingénieures et ingénieurs n'est pas la perfection, alors à quel moment devez-vous faire une déclaration? Il n'y a malheureusement pas de règle absolue, car chaque situation est unique. Il importe d'en parler avec votre courtier.

Les polices de responsabilité civile professionnelle contiennent également des clauses qui stipulent que vous ne devez pas admettre votre responsabilité dans une réclamation et il y a des implications de couverture si cela porte préjudice à la capacité de l'assureur de défendre la réclamation contre vous.

La meilleure façon d'aborder ces deux questions consiste à contacter votre assureur dès le début du processus. De nombreux assureurs disposent de ressources pour répondre aux réclamations potentielles (ou même les atténuer). Des mesures précoces permettent de réduire également la probabilité de problèmes de déclaration tardive. Si vous déclarez un sinistre potentiel ou une circonstance et que rien ne se passe, les assureurs ne vous pénaliseront pas.

Quels conseils donneriez-vous aux professionnelles et professionnels qui passent de la couverture d'un employeur à la couverture en cabinet privé?

Corinne : Si l'employeur est un cabinet de consultants en génie ou en géosciences exerçant à titre privé, la professionnelle ou le professionnel doit s'assurer que la police d'assurance responsabilité civile professionnelle du cabinet inclut les anciens membres du personnel dans la définition de l'assuré. La plupart des

polices d'assurance responsabilité civile professionnelle incluent ces personnes dans la définition de l'assuré, mais il convient de clarifier ce point. La professionnelle ou le professionnel qui passe au cabinet privé voudra confirmer que son exposition à la responsabilité civile professionnelle pour le travail qu'il a effectué en tant qu'employé est couverte par l'assurance de l'employeur.

Au Nouveau-Brunswick, les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques exerçant à titre privé sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle. Quand ils commencent à travailler en cabinet privé, les professionnelles et professionnels devraient communiquer avec un courtier d'assurance et souscrire cette assurance avant de fournir des services. Les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques doivent veiller à budgétiser correctement ces dépenses professionnelles. La nature des services fournis, le type de projet ou de client ainsi que les honoraires perçus auront une incidence sur le risque et sur les taux d'assurance en conséquence. Si des contrats avec des clients sont déjà en place ou le seront prochainement, assurez-vous de bien comprendre les exigences en matière d'assurance stipulées dans votre contrat afin d'éviter tout problème de rupture de contrat. Avant de signer tout accord, demandez à votre courtier d'assurance de confirmer que les exigences en matière d'assurance imposées sont offertes et constituent une option viable sur le plan commercial. Si les exigences contractuelles en matière d'assurance ne sont pas offertes ou ne sont pas abordables, il est nécessaire de prendre des mesures pour négocier les exigences en matière d'assurance. Par exemple, un avocat exerçant à titre individuel et facturant 100 000 \$ d'honoraires par an peut ne pas remplir les conditions requises et ne pas avoir les moyens de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle de 5 millions de dollars; la limite d'assurance peut-elle être ramenée à 2 millions de dollars? Il est prudent de discuter avec votre courtier des limites d'assurance responsabilité civile professionnelle appropriées.

Victor a créé un document de base sur la responsabilité civile professionnelle destiné aux consultantes et consultants pour qu'ils le remettent à leurs clients. Ce document explique l'objectif de l'assurance responsabilité civile professionnelle et souligne les éléments à prendre en compte pour déterminer la limite d'assurance à souscrire

Scott : Adressez-vous à un courtier qui a l'habitude de travailler avec des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques et familiarisez-vous avec les différents types d'assurance commerciale à votre disposition : non seulement la responsabilité civile professionnelle, mais aussi la responsabilité civile des entreprises, les biens, la cyberassurance, la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, des pratiques d'emploi, etc. Décidez des risques que vous êtes prêt à assumer et de ceux qui peuvent être transférés à un assureur ou réglés par contrat.

Pouvez-vous nous parler de l'élargissement du champ d'application au cours d'un projet? Quelle est la meilleure façon d'y remédier?

Scott : Un contrat écrit avec une définition claire de l'étendue des travaux et des services exclus, ainsi qu'une clause concernant les services supplémentaires et la rémunération pour ces services.

Corinne : L'élargissement du champ d'application est un phénomène courant pendant la durée d'un projet et un problème important auquel les consultantes et consultants doivent être attentifs. Toute modification du champ d'application doit être clairement indiquée dans un accord modifié ou par écrit entre le consultant et son client. Les consultantes et consultants doivent inclure à la fois le mandat mis à jour et une clarification de ce qui n'est pas ajouté au champ d'application supplémentaire, le cas échéant. Il est essentiel de clarifier l'étendue des travaux, ce qui sera bénéfique en cas de litige. Si une rémunération supplémentaire est prévue pour les nouveaux services, elle doit également être précisée par écrit. Il ne suffit pas de consigner ces changements par écrit : une reconnaissance ou une approbation des changements de la part de votre client est considérée comme une bonne pratique. Lorsque toutes les parties à un contrat sont d'accord sur le mandat du projet et les conditions de paiement, les litiges peuvent être évités ou, s'ils sont inévitables, ces étapes peuvent servir à atténuer les effets d'une réclamation qui surviendrait.

Existe-t-il des ressources de perfectionnement professionnel ou des programmes de formation qui peuvent aider les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques à mieux comprendre la gestion des risques et la couverture de la responsabilité civile?

Corinne : Victor propose de nombreuses ressources en matière de gestion des risques, que l'on peut trouver dans le [centre d'apprentissage](#) de notre site Web.

Scott : Outre les séances organisées par votre association et d'autres organismes professionnels, certains assureurs et courtiers spécialisés dans les services offerts aux cabinets d'architecture et de génie proposent également des cours et des services supplémentaires en matière de gestion des risques qui peuvent constituer une ressource précieuse pour les propriétaires de cabinets de consultants et le personnel de ces derniers.



Corinne McIntosh apporte sa vaste expérience de la souscription à son rôle de spécialiste de la souscription au sein du service pour cabinets d'architecture et de génie de Victor.



Scott Belton est vice-président de HUB International Ontario Limited, situé à Toronto, en Ontario.

DES RACINES LOCALES À LA PORTÉE MONDIALE

UNE CONVERSATION AVEC LE PDG DE POTENTIAL, SAM POIRIER, ING.



Par Stamatia Baker, FIC (hon.), FGC (hon.), AIGNB

Quand on pense à la technologie automobile de pointe, on imagine les chaînes de montage de Détroit ou les entreprises en démarrage de la Silicon Valley. Mais qu'en est-il de Hanwell, au Nouveau-Brunswick? Ce n'est probablement pas ce qui nous vient à l'esprit. Pourtant, c'est précisément là que Potential, dirigée par le PDG et fondateur Sam Poirier, ing., fait œuvre de pionnier en matière d'innovation dans le domaine des véhicules hors route.

Venant à peine d'être inscrit sur la liste Forbes des 30 ans et moins, M. Poirier n'hésite pas à reconnaître que sa réussite est le fruit d'une passion pour la résolution de problèmes, d'une éducation internationale et d'un solide réseau de mentors ici même, au Nouveau-Brunswick.

Bien que Sam soit né en Écosse, il a passé ses premières années en Angola, au Gabon, en Égypte, à Dubaï, en Arabie saoudite et, enfin, dans une ferme au Canada. Si son enfance s'est déroulée aux quatre coins du monde, tous ces endroits avaient un point commun : ils lui permettaient toujours de bricoler et de réparer des choses. Qu'il s'agisse de réparer du matériel agricole avec des pièces détachées ou de regarder de vieilles voitures rapiécées emprunter des chemins de terre en Angola, M. Poirier était fasciné par la façon dont les problèmes quotidiens pouvaient être réglés grâce à l'ingéniosité.

« J'adorais les LEGO et tout ce que je pouvais construire à partir de rien, explique M. Poirier. Honnêtement, je dirais que le fait de voir comment les gens dans différentes parties du monde s'adaptent aux défis, en particulier lorsqu'ils n'ont pas les ressources que nous pouvons avoir ici au Canada, a eu une plus grande influence sur moi et a vraiment façonné la façon dont je

vois le génie et la résolution de problèmes. »

À son retour au Canada, M. Poirier s'inscrit au programme de génie mécanique de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB). Toutefois, c'est son stage en Allemagne chez ThyssenKrupp, le conglomérat multinational allemand de génie industriel et de production d'acier, qui fut une expérience déterminante. Au cours de ce stage travail-études, il s'est familiarisé avec les efforts d'électrification des véhicules en plein essor en Europe, ce qui lui a donné l'envie d'apporter des innovations similaires au Canada atlantique.

Plutôt que de quitter la province à la recherche d'emplois dans le secteur automobile, M. Poirier et ses amis ont décidé de rester et d'élaborer leurs propres concepts de véhicules électriques. Ils se sont inscrits au programme de gestion de la technologie et de l'entrepreneuriat de l'UNB, une initiative

compétitive fondée sur des projets et proposée par le J. Herbert Smith Centre for Technology Management & Entrepreneurship (TME) de la faculté de génie de l'UNB.

« Notre équipe est arrivée sur les lieux, déjà propriétaire d'une voiture d'occasion achetée pour 700 \$ ou 800 \$ que nous voulions convertir à l'électricité, se souvient M. Poirier en riant. Nous avons définitivement attiré l'attention du comité TME et démontré que nous étions sérieux. »

TME a fourni le cadre, soit le financement, le mentorat et la structure, qui a permis à M. Poirier et à son équipe de construire un prototype de trousse de conversion pour les véhicules électriques. Très vite, cependant, ils se sont rendu compte que le véritable facteur de différenciation ne consistait pas simplement à remplacer un moteur à combustion interne : le véritable secret résidait dans le logiciel qui reliait tous les composants entre eux.

C'est en fait l'accent sur les logiciels qui a mené à la création de Potential Motors, aujourd'hui appelée Potential. Au début de son aventure, l'entreprise a dévoilé Adventure 1, une autocaravane électrique compacte tout-terrain conçue pour illustrer ce que les technologies d'électrification avancées pouvaient faire. Le prototype a attiré l'attention de Top Gear, MotorTrend et TechCrunch, sans parler d'une vague de conversations sur LinkedIn.

Mais ce lancement fracassant n'était qu'un début. Devant l'énorme investissement en capital nécessaire pour construire une flotte de véhicules, M. Poirier et son équipe grandissante ont changé de vitesse, pour ainsi dire, afin de se concentrer sur la technologie sous-jacente. Aujourd'hui, Potential se concentre sur Terrain Intelligence™ et Rider Intelligence™, des systèmes de pointe qui rendent les véhicules tout-terrain plus sûrs, plus performants et plus accessibles au conducteur moyen.

Dans le cadre du système Intelligence Terrain™, une combinaison de caméras, de radars, de lidars, de capteurs et de nouveaux logiciels (y compris l'intelligence artificielle) est utilisée pour permettre au véhicule de s'adapter de manière proactive (au lieu de réagir) au terrain afin de rendre le véhicule tout-terrain plus sûr et plus confortable, et de réduire l'usure des pièces. Pour sa part, le système Rider Intelligence™ fait appel à des caméras et des capteurs pour la

détection de casque (une alarme se déclenche si le conducteur ou le passager ne porte pas un casque adapté, de la même manière que les voitures modernes émettent un signal sonore si vous ne portez pas votre ceinture de sécurité).

« Nous élaborons une technologie qui améliore la conduite dans des conditions difficiles, explique-t-il. La plupart des conducteurs n'exploitent que 10 % des capacités de leur véhicule. Nous contribuons à débloquer les 90 % restants. »

M. Poirier, qui est maintenant titulaire d'un permis d'ingénieur en bonne et due forme, fait remarquer qu'il peut être difficile pour les entrepreneurs de satisfaire aux exigences de l'inscription professionnelle puisqu'ils sont leur propre patron et n'ont pas de superviseur en génie. Toutefois, le fait d'avoir un mentor pour examiner les travaux de génie et s'assurer que ces derniers respectent les normes réglementaires s'est révélé un avantage majeur.

« Pour le mentorat, j'ai dû rechercher des ingénieures et ingénieurs chevronnés capables de guider les aspects techniques de nos projets, dit-il. Cette pollinisation croisée des idées a contribué à façonner notre entreprise d'une manière inattendue. »

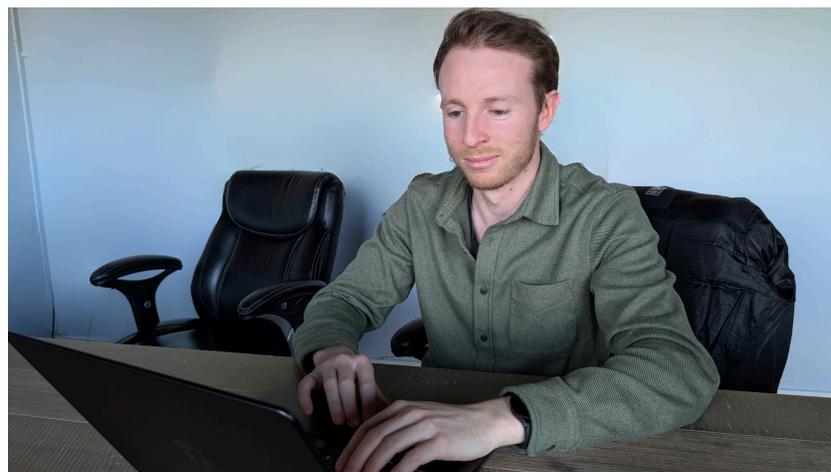
En 2025, M. Poirier s'est retrouvé sur la liste des 30 de moins de 30 ans de Forbes dans la catégorie des transports, une reconnaissance qui a attiré l'attention de la communauté internationale. Bien qu'il soit reconnaissant de cette distinction, il insiste sur le fait que le Canada atlantique regorge d'innovatrices et d'innovateurs tout aussi méritants.

« Lors d'un événement organisé par Forbes, j'ai rencontré un grand nombre de personnes qui font un travail extraordinaire, affirme M. Poirier. Mais je n'arrêtais pas de penser qu'il y avait d'autres personnes dans mon pays qui avaient des histoires tout aussi passionnantes. Nous devons simplement continuer à braquer les projecteurs sur les personnes talentueuses d'ici. »

Pour Potential, l'avenir consiste à travailler encore davantage sur les logiciels avancés qui pourraient redéfinir la conduite hors route. À une époque où les véhicules autonomes envahissent les rues des villes, M. Poirier voit une possibilité de rendre l'expérience du « siège du conducteur » plus palpitante et accessible dans les environnements sauvages et hors route. Qu'il s'agisse d'un aventurier occasionnel d'une fin de semaine ou d'un aventurier tout-terrain chevronné, tout le monde devrait voir comment la technologie peut améliorer – et non remplacer – le plaisir d'explorer les routes les moins fréquentées, conclut-il.

Alors que Potential poursuit sa croissance, M. Poirier reste bien ancré au Canada atlantique, défendant une région qui est tout aussi inventive que des centres technologiques comme Silicon Valley.

Pour un jeune homme de 28 ans qui a déjà été remarqué par Forbes, il semble que ce ne soit que le début de ce que Potential peut accomplir sur la scène mondiale.



DES PARCOURS D'INGÉNIERIE INSPIRANTS À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Soumis par Imène Bouguelia, UMoncton

Vérfié par Stamatia Baker, FIC (Hon.), FGC (Hon.), AIGNB

Chaque parcours est unique, mais certains se distinguent par leur impact et leur engagement, nous mettons en lumière trois figures marquantes qui, chacune à leur façon, ont laissé une empreinte forte. Deux anciennes de l'année, dont les réussites illustrent l'impact de leur passage à l'Université de Moncton, et un professeur titulaire au Département de génie mécanique dont l'engagement et la passion ont marqué des générations de personnes étudiantes, alors qu'il s'apprête à prendre sa retraite.

MARILOU SAVOIE, ING.



Marilou Savoie, ing.

Marilou Savoie travaille chez Construction acadienne depuis 20 ans. Elle est une ancienne diplômée de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton depuis 2004. Détenrice d'un baccalauréat en ingénierie (génie civil), elle débute sa carrière chez Kent Homes à Bouctouche en 2004 comme coordinatrice du développement des terrains pour les maisons mobiles et modulaires. Désirant s'orienter plus vers le domaine de la construction, en 2005 elle débute chez Construction acadienne, un entrepreneur général en construction, comme coordinatrice de projets. Au cours des 20 dernières années avec Construction acadienne elle grandit dans différents rôles, tels que gestionnaire de projets, pour plus de 10 ans, sur des projets de construction commerciale de diverse envergure et par la suite, directrice de la construction, vice-présidente et maintenant présidente. Ce parcours lui a permis de comprendre plusieurs des rôles et fonctions de l'entreprise ce qui l'aide dans ses fonctions actuelles. Son rôle de présidente lui demande de gérer les opérations quotidiennes de l'entreprise et l'équipe de gestion, établir une vision et des objectifs tout en s'assurant de la profitabilité à long terme. Elle a dirigé la construction de bon nombre d'immeubles réputés dans la région dont Bass Pro Shops (Moncton), Acura de Moncton, le Big Stop Irving (Salisbury), l'hôtel de ville de Dieppe et l'agrandissement du terminal de Midland (Dieppe). Marilou est aussi partenaire d'affaire/co-propriétaire

de la compagnie. Elle a obtenu sa certification d'ingénieure professionnelle (ing.) et celle de professionnel certifié sceau d'or en gérance de construction (P.CSO). Elle fait partie du groupe d'affaires du Wallace McCain Institute. Marilou aime aussi s'impliquer dans la communauté et est membre des Conseils d'administration du Pays de la Sagouine, du YMCA du Grand Moncton, et de de l'Association canadienne de la construction. Elle passe son temps libre à l'aréna à suivre son fils, gardien de but au hockey.

MARYSE DOUCET, ING., FIC

Maryse Doucet a commencé sa carrière en tant qu'analyste de processus au sein de l'équipe d'entretien à Midland Transport en 2004. En 2012, Maryse a été promue gestionnaire des opérations de longue route, gérant un département important en termes d'activités - supervisant la gestion de plus de 500 chauffeurs ainsi que l'utilisation de plus de 2 000 pièces d'équipement. En 2017, elle est devenue directrice de la planification. La même année, elle a reçu le prix inaugural de l'Étoile montante au Gala de l'Atlantique pour les femmes dans

le secteur du transport. En 2019, Maryse a accepté le poste de gestionnaire du terminal de Moncton à Midland, supervisant le plus gros terminal dans la région de l'Atlantique.

En 2021, Maryse s'est jointe à l'équipe de Armour Transportation Systems à titre de vice-présidente du Développement des affaires, et au début 2022, a été promue au rôle de vice-présidente des opérations de terminaux, supervisant les opérations de « cross-dock » ainsi que les activités de cueillettes et livraisons de son réseau complet, constitué de 24 sites. En novembre 2022, Maryse a reçu le prix de « Femme qui inspire » à la conférence annuelle du Conseil sectoriel des ressources humaines du camionnage atlantique qui souligne l'avancement des femmes en transport.

Maryse détient un Baccalauréat en génie industriel, une Maîtrise en administration des affaires, et est également certifiée ceinture noire en Lean Six Sigma.

En plus d'être une employée et mère dévouée, Maryse s'est également engagée à redonner à sa communauté et à l'industrie. Elle s'est impliquée en tant que bénévole pour un refuge pour sans-abri à Moncton, pour l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique, où elle a été nommée au poste de présidente en 2023, et pour une dizaine d'années dans l'AIGNB pour lequel elle a été nommée Fellow d'Ingénieurs Canada plus tôt cette année.

Maryse demeure dans la région de Moncton avec son mari, Jean, et leurs deux filles Emmy et Lexie. Malgré un calendrier très chargé, elle profite de la vie en voyageant et en passant du temps avec sa famille.



Maryse Doucet, ing., FIC

ROGER BOUDREAU, PH.D., ING., FIC



Roger Boudreau, Ph.D., ing., FIC

Roger Boudreau est professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'Université de Moncton depuis 1986. Il a obtenu ses diplômes de baccalauréat et de maîtrise en génie mécanique de l'École polytechnique de Montréal et son doctorat de l'Université du Nouveau-Brunswick en génie mécanique dans le domaine de la robotique. Il a débuté sa carrière comme ingénieur dans l'industrie pétrochimique avant son emploi à l'Université de Moncton. Il a été directeur du département une dizaine d'années et il a publié une quarantaine d'articles dans des revues arbitrées qui ont été citées plus de 1450 fois, selon Google Scholar. Sa grande passion a toujours été l'enseignement. Il enseigne les cours de Statique et de Dynamique depuis environ 30 ans. Il a ainsi enseigné à environ 2500 étudiantes et étudiants. « Je me considère choyé d'avoir pu contribuer à la formation de tant d'ingénieures et ingénieurs. J'éprouve un grand sentiment de fierté lorsque je vois des anciennes et anciens qui se démarquent aux niveaux local, national et international. »

Le professeur Boudreau a reçu le Prix d'excellence en enseignement de l'Université de Moncton en 2004 et a été nommé Fellow par la Société canadienne de génie mécanique en 2007 et par Ingénieurs Canada en 2016. Il est membre du Comité des examinateurs de l'AIGNB depuis une quinzaine d'années. Le professeur Boudreau prendra sa retraite en juin 2025.

L'importance des professions autoréglementées

*Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC
Directrice des affaires professionnelles, L'AIGNB*



Saviez-vous que le génie et les géosciences sont des professions autoréglementées?

L'autoréglementation signifie que l'AIGNB a reçu son autorité par l'entremise de la loi provinciale. Nous sommes donc responsables de l'élaboration des règlements administratifs, des normes d'exercice, des codes de déontologie, etc., qui régissent nos membres. Nous sommes également chargés de veiller à la protection de l'intérêt public et au maintien de la sécurité publique.

L'autoréglementation est cruciale pour les professions d'ingénieur et de géoscientifique et en voici plusieurs raisons :

Sécurité et bien-être du public : les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques travaillent souvent sur des projets qui ont des effets directs sur la sécurité, la santé et le mieux-être du public. Par exemple, les ingénieures et ingénieurs civils conçoivent des bâtiments et des ponts, tandis que les géoscientifiques peuvent évaluer la stabilité des terrains en vue d'une construction. Si ces professionnelles et professionnels ne respectent pas des normes élevées et des lignes directrices éthiques, ce fait peut entraîner des accidents, des dommages environnementaux ou même la perte de vies humaines. En raison de l'autoréglementation, on s'assure que les professionnelles et professionnels maintiennent des normes d'exercice strictes pour protéger le public.

Responsabilité professionnelle : l'autoréglementation permet d'établir des normes de comportement claires pour veiller à ce que les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques soient tenus responsables de leurs actions et de leurs décisions. En faisant partie d'une profession autoréglementée, ces professionnelles et professionnels sont tenus de s'assurer que leur travail répond aux normes éthiques, techniques et juridiques. Cette responsabilité renforce la confiance du public et des clients.

Contrôle de la qualité : en génie comme en géosciences, la complexité et la nature technique du travail exigent des niveaux élevés d'expertise et de précision. L'autoréglementation permet de veiller à ce que les praticiennes et praticiens disposent des qualifications, de la formation et de l'expérience appropriées pour effectuer leur travail. Elle favorise également l'apprentissage et le perfectionnement continu afin de suivre les progrès de la technologie, des normes et des pratiques optimales.

Normes éthiques : des dilemmes éthiques peuvent survenir dans le domaine du génie et des géosciences, comme des conflits d'intérêts, des préoccupations environnementales ou la pression pour faire des

économies. L'autoréglementation fournit un cadre permettant aux professionnelles et professionnels de relever ces défis, en veillant à ce que les décisions soient prises avec intégrité et dans l'intérêt supérieur du public et de l'environnement.

Confiance du public : quand une profession est autoréglementée, cela signale au public que les praticiennes et praticiens s'engagent à maintenir des normes de pratique élevées et favorise la confiance dans la profession, ce qui est essentiel pour la crédibilité et le succès de cette dernière.

Évitement de l'intervention des pouvoirs publics : l'autoréglementation peut contribuer à éviter toute intervention ou réglementation inutile de la part des pouvoirs publics. Quand les efforts d'autoréglementation d'une profession sont fructueux, on démontre que les professionnelles et professionnels sont capables de maintenir leurs propres normes sans avoir besoin d'un contrôle externe excessif, ce qui peut aussi contribuer à préserver l'autonomie et la réputation de la profession.

En résumé, l'autoréglementation dans le domaine du génie et des géosciences favorise la sécurité, la responsabilité, l'exercice éthique, la qualité du travail et la confiance du public, tout en s'assurant que les professionnelles et professionnels respectent les normes élevées nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement.

En tant qu'organisme de réglementation des professions d'ingénieur et de géoscientifique au Nouveau-Brunswick, l'AIGNB administre les professions conformément à la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Les questions relatives à la réglementation ou aux questions d'application peuvent être adressées à Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC, directrice des affaires professionnelles, à stephanie.doucet@AIGNB.com.

L'engagement continu de la profession d'ingénieur envers l'EDI

INGÉNIEURS CANADA

Publié le 13 mars 2025

La profession d'ingénieur au Canada offre d'innombrables possibilités aux ingénieur.e.s de transformer leur passion et leur engagement à rendre le monde meilleur en solutions à certains des plus grands défis de la société. Pourtant, pendant une grande partie de son histoire – et encore aujourd'hui – certaines personnes demeurent sous-représentées dans le domaine du génie, notamment les femmes, les personnes racisées, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQ+.

Heureusement, un changement se produit progressivement, à mesure que les employeurs d'ingénieurs, les organismes du génie et les établissements d'enseignement supérieur œuvrent à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans la profession d'ingénieur. Bien que le climat politique aux États-Unis ait récemment suscité une levée de boucliers contre l'EDI, la profession d'ingénieur au Canada reste déterminée à poursuivre et à intensifier les efforts en matière d'EDI afin d'ouvrir les portes à une carrière enrichissante dans une profession inclusive et accueillante pour tou.te.s.

Pourquoi l'EDI est importante

« J'ai grandi dans une maison où les filles pouvaient faire ce qu'elles voulaient et je n'ai jamais vraiment pensé aux différences. Or, au cours de ma carrière, et même pendant mes études universitaires, il y avait très peu de femmes », explique Marcie Cochrane, ingénieure, partenaire stratégique à l'Association des firmes de génie-conseil du Canada de la Colombie-Britannique. « J'ai commencé à remarquer comment cela se répercutait sur ma carrière et sur mon sentiment d'appartenance. »

Mme Cochrane a ensuite consacré sa thèse de MBA à la rétention des femmes dans le domaine du génie. De 1998 à 2017, les données ont montré que, pendant les dix premières années suivant l'obtention de leur permis d'exercice, les ingénieures quittaient la profession à un rythme presque deux fois plus élevé que les hommes.

« Il existe des traditions et des comportements en lien avec le génie, qui ne sont pas toujours très accueillants pour les femmes, et pour d'autres personnes sous-représentées également, ce qui contribue au fait qu'elles ne restent pas, car elles ne trouvent pas de sentiment d'appartenance et ont moins de possibilités d'avancer dans leur carrière. »

John Gamble, P.Eng., président et chef de la direction de l'Association des firmes de génie-conseil-Canada (AFGC-Canada), affirme que le manque de diversité et d'inclusion dans le secteur du génie a entraîné des lacunes dans une profession dont la responsabilité est de servir

l'ensemble de la société.

« Les bordures de trottoir existent depuis des milliers d'années, mais ce n'est qu'au cours des deux dernières décennies que l'on a compris qu'elles constituaient un obstacle à l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant. La solution est très facile. C'est juste que nous n'avons pas pensé à une solution, car si l'on est une personne sans handicap, ce n'est pas une priorité. »

M. Gamble affirme qu'en utilisant les expériences de vie que des personnes d'horizons divers apportent au génie, on peut améliorer les solutions que les ingénieurs créent pour résoudre les problèmes de la société. Il ajoute que, bien que des progrès aient été réalisés, il reste encore assurément du travail pour faire de l'ingénierie une profession de choix.

« Heureusement, cela correspond à certaines des choses que nous devons faire pour créer un milieu de travail plus attrayant, plus sécuritaire, plus confortable et plus gratifiant pour des personnes d'horizons différents. »

L'EDI dans les firmes d'ingénierie du Canada

La bonne nouvelle, c'est que les firmes d'ingénierie canadiennes multiplient les initiatives pour améliorer l'EDI.

Anna Robak, PhD, P.Eng., directrice générale de la recherche et de l'innovation à WSP Canada, déclare que le travail de l'entreprise en matière d'EDI comprend l'aide à la formation de la prochaine génération d'ingénieur.e.s issus de la diversité par le biais de partenariats et de parrainages avec des établissements d'enseignement supérieur ; le soutien aux équipes actuelles et la promotion d'un état d'esprit inclusif par le biais de groupes de ressources pour les employés, de formations sur l'EDI et de partenariats avec des organisations représentant le leadership éclairé en matière d'EDI et des groupes en quête d'équité ; la mesure des progrès de l'entreprise grâce à une collecte de données et à des rapports solides sur des indicateurs tels que la diversité globale de la main-d'œuvre, la diversité des postes de direction, les taux de promotion, de rotation et d'embauche, et les écarts salariaux.

Mme Robak, qui fait remarquer que la présidente actuelle de WSP Canada est une femme, affirme que WSP a activement travaillé ces dernières années à évaluer, surveiller et améliorer ses pratiques d'embauche, de promotion et de rémunération dans le but d'offrir et de maintenir des occasions équitables et des expériences inclusives.

« Nous avons besoin de cette diversité dans la discipline du génie, car notre diversité est source d'innovation. Elle apportera clairement des résultats. »

Erin Smith, P.Eng., P.Geo, est évaluatrice des risques chez Dillon Consulting Limited et présidente du comité d'inclusion et de diversité de Dillon. Dillon a lancé son initiative « Women in Dillon » (WiD) en 2008 dans le but d'améliorer l'expérience des femmes dans l'entreprise et d'éliminer les obstacles à l'équité et à l'inclusion.

Mme Smith affirme que le travail a porté ses fruits : « Nous avons une excellente représentation des femmes à tous les niveaux de notre entreprise, jusqu'à notre direction et notre conseil d'administration. »

Après une décennie de réussites et d'enseignements tirés de l'initiative WiD, Dillon a élargi son champ d'action au-delà du genre binaire pour s'intéresser à l'EDI au sens large. Son plan d'action pour l'inclusion et la diversité (I&D) définit désormais de nombreux engagements et de nombreuses initiatives visant à soutenir l'EDI dans le milieu de travail.

Il s'agit notamment d'une formation obligatoire pour tous les nouveaux employés, qui couvre les préjugés inconscients et d'autres principes fondamentaux de l'inclusion et de la diversité ; et de l'amélioration de la représentation des autres groupes sous-représentés par des actions ciblées dans leurs processus de recrutement et de gestion de carrière. La réconciliation est une autre priorité de Dillon en matière d'EDI, et celle-ci est soutenue par son partenariat avec SOAR Professional Services, une entreprise détenue et dirigée par des Autochtones et fondée par un associé principal de Dillon.

« C'est mutuellement bénéfique : nous étendons l'expertise technique et la capacité de SOAR, tandis que leurs connaissances et expériences uniques nous aident à mieux comprendre les diverses priorités et cultures des communautés autochtones », déclare Mme Smith.

Soutien à l'EDI à l'échelle nationale

L'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada s'efforce de faire passer le pourcentage d'ingénieures nouvellement titulaires de permis d'exercice à 30 % d'ici 2030. L'initiative est soutenue par des champion.ne.s dans tout le pays, une conférence annuelle, des rapports sur les mesures, ainsi que la création et le partage de ressources pour les ingénieurs et les employeurs du secteur du génie.

L'AFGC-Canada a créé un [centre de ressources sur la diversité, l'équité et l'inclusion](#), accessible au public sur son site Web, pour soutenir les petites firmes d'ingénierie qui n'ont peut-être pas de service des ressources humaines à temps plein capable de gérer les efforts en matière d'EDI. Il comprend, entre autres, des informations sur le mentorat, la détermination d'objectifs et la mesure des progrès, les pratiques d'embauche et d'entretien d'embauche, et la justification de l'EDI.

« Nous voulions donner à nos firmes membres un point de départ, afin qu'elles ne partent pas d'une page blanche, surtout quand il y a tant de bonnes leçons à tirer », déclare M. Gamble.

Perspectives pour l'avenir

Mme Cochrane affirme qu'il est essentiel de continuer à amplifier la voix des personnes sous-représentées et de les inclure dans les discussions sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Elle espère qu'à l'avenir, les concepts d'EDI seront intégrés à la profession d'ingénieur. « L'objectif serait qu'à un moment donné dans le futur, l'inclusion fasse autant partie de notre culture que la sécurité, qu'elle soit simplement intégrée dans le mode de fonctionnement des entreprises. »

Le rêve de Mme Robak est de commencer à renforcer les liens avec l'ingénierie dès l'école primaire : « Dans mon univers, tout le monde [chez WSP] se rendrait dans des écoles, et nous aurions 13 000 écoles à travers le Canada où nos ingénieure.s organiseraient des ateliers avec les enfants. »

Dillon finalise actuellement un plan d'action en matière de réconciliation et continue de renforcer et de développer son partenariat avec SOAR. Elle est également un parrain « or » d'EngiQueers Canada et a récemment lancé un programme de bourses avec l'organisation.

« Je suis fière de travailler pour une entreprise qui continue de faire de l'inclusion une valeur fondamentale, qui ne cédera pas à la pression et qui, au contraire, se développe et continue sur cette voie importante », déclare Mme Smith.

21 MAI 2025 - VANCOUVER (C.-B.)

Vers une profession d'ingénieur inclusive :
**SOLUTIONS ET
RESPONSABILISATION**



CONFÉRENCIÈRE PRINCIPALE

ANIMATRICE



KARINA LEBLANC
C.M.

Deux fois athlète olympique,
Présidente et directrice
générale, Portland Thorns



EMILY NICHOLS
P.Eng., B.Sc.(Eng), M.A.Sc.(Eng)

Présidente, Connect Better



certifiO

Le monde se numérise.
Soyez numériquement fiable.



Search



 notarius



consignO
Desktop

0:02 / 1:52

#Notarius #TransformationNumérique #SignatureNumérique

Comment signer numériquement un document? - ConsignO Desktop (Les premiers pas)

517 views · Sep 24, 2021

 Notarius (français)
57 subscribers

LIKE

Dans cette vidéos, vous apprendrez comment signer numériquement un document dans ConsignO Desktop.

SHOW MORE

Comment



La solution la plus efficace pour signer
vos documents professionnels



notarius

Contactez-nous :



info@apegnb.com | www.apegnb.com

ENGINEERS
GEOSCIENTISTS
New Brunswick



INGÉNIEURS
GÉOSCIENTIFIQUES
Nouveau-Brunswick